

# Repas des encadrants

du **samedi 17 janvier 2026 au samedi 17 janvier 2026**

Encadrants : [\*\*Marylise Blanchet, Baptiste M.\*\*](#)

Niveau : **Moyen T1** <sup>1</sup>

Avec accord : **Non**

Effectif maximum : **25**

## Participation aux frais

17 €

## Rendez-vous et transport

Le rendez-vous sera à la gare de départ

**Aller** : RER B - Départ à 9h32 de PARIS Châtelet-les-Halles . Arrivée à 9h57 à Robinson -

**Retour** : Départ à 15h40 de Sceaux. Arrivée à 116h01 à PARIS Châtelet-les-Halles.

Nous vous proposons de nous retrouver pour cette nouvelle année le 17 janvier.

Le matin, une dizaine de km en passant par le Parc de la Vallée aux Loups et le Parc de Sceaux.

A 12h30, apéritif et déjeuner dans un restaurant de Sceaux.

Vous trouverez ci-dessous le menu. Nous ferons un sondage auprès des inscrits pour le choix des plats retenus.

Attention le nombre d'inscrits est limité à 25 (c'est environ le nombre d'encadrants inscrits les années précédentes).

Au plaisir de vous voir ou vous revoir,

Entrées :

Oeuf poché, crème de chorizo et poivron

ou

Soupe à l'oignon

Plats :

Pièce du boucher, frites et salade

ou

Raviolis aux cèpes, crème de champignons

Desserts :

Cheesecake, coulis au choix

---

(1) voir [ici](#) les définitions des niveaux physique et technique.

ou

Brioche façon pain perdu

## En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

## Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de votre règlement ou paiement en ligne.

Les places seront attribuées à partir du **mercredi 3 décembre 2025** selon les [règles de priorité](#) du club. Date limite d'inscription : mercredi 7 janvier 2026.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.